

## COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ DU MARDI 18 JUILLET 2017

Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique sur "les 'first responders'"

**André Frédéric (PS):** Dans plusieurs pays, des first responders, secouristes équipés d'un minimum de matériel, interviennent à la demande du 112 en attendant l'arrivée des services de secours. Ce concept n'existe pas légalement dans notre pays mais une initiative a été prise à Fourons. Quelle est votre opinion? Ce système serait-il utile chez nous? Ne serait-il pas plus opportun de prévoir enfin une programmation efficace et correctement financée de l'aide médicale urgente? Quel cadre juridique entoure-t-il l'initiative prise à Fourons? Un contrôle de la qualité est-il prévu? Un financement spécifique a-t-il été octroyé? Pour quelles raisons? Vous êtes-vous concertée avec le ministre de l'Intérieur?

**Maggie De Block, ministre:** Ce concept est absent de la loi du 8 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente. En avril, j'ai approuvé un projet pilote autorisant une équipe de first responders à participer à l'aide médicale urgente dans la région de Fourons lorsque le centre 112 envoie une équipe SMUR. En effet, la zone de secours Limbourg-Est a installé à Fourons un poste avancé, avec des pompiers secouristes-ambulanciers. Or nous avons constaté que, dans cette région, le temps moyen entre l'appel et l'arrivée de l'équipe SMUR était supérieur à 23 minutes.

Pour le centre 112 recevant les appels d'urgence, le first responder n'est pas un moyen obligé mais il peut raccourcir l'intervalle médical libre et accélérer l'arrivée d'un rapport de situation (SITREP) au centre 112. celui-ci alerte le first responder comme moyen supplémentaire dans lesdites conditions. L'organisation de ce projet pilote ne met pas en question l'opportunité d'une programmation efficace des moyens de l'aide médicale urgente. Le SPF Santé publique n'a octroyé aucun investissement pour sa mise en place. Il a été lancé en collaboration étroite entre le centre 112 de Hasselt et les services d'inspection de l'hygiène du Limbourg. M. Jambon et moi-même continuerons à collaborer dans le domaine de l'aide médicale urgente.

**André Frédéric (PS):** Je ne conteste pas la qualité du projet pilote mais je voudrais être informé de son évaluation et d'éventuelles programmations ultérieures. En effet, ces équipes d'intervention arrivent bien avant le SMUR ou les services médicaux. Dans de nombreux coins de notre pays – dont mon arrondissement – les services de secours mettent plus de quinze minutes pour arriver.

Il me semble souhaitable d'envisager à l'avenir, en cas de résultats concluants, une généralisation de cette possibilité – sans, bien entendu, aller à l'encontre des interventions des SMUR classiques.